



VILLE DE PERSAN

DELIBERATION N° 019-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2024

Objet :

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A
DEMISSION**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué dans les formes prescrites par les articles L2121-10, L2121-12 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ;

Présents : MM. RATIEUVILLE Valentin, BARROCA Joaquim, GARA Monia, GALOPIN Marie, LABBAS Mohamed, BOUCHENE Nadia, LOSTUZZO Jean-Luc, LANNOYE Delphine, AZZA Hassan, PERROT Marcel, CIMAN Anna – Maria, CUNIAL Olivier, LODDE Olivier, CALMO Chantal, TANGUY Cécile, AZOUANI Zahia, DECOMBAS Xavier, DESCAUCHEREUX David, LIENARD Morgane, TRABON Indi, TITREVILLE Bruce, RINALDELLI Michelle, NEZZAR Bouzid, CHICOT Nicole, SARR Alhassan, ECARD Sabrina, BILA Muriel, LACASSAGNE Sylvain.

Absents représentés : BOUCHOUICHA Abdel représenté par Monsieur RATIEUVILLE Valentin, STAWARZ Léa représentée par Monsieur BARROCA Joaquim, LE MEUR Cathy représentée par TITREVILLE Bruce, SEGHOOR Sofiane représenté par ECARD Sabrina.

Absents non représentés : BENMESSAOUD Mouloud.

Désignation du secrétaire de séance : ATTIA Monia.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-4,

Vu l'article L.270 du Code Electoral,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur Sébastien LOMBARD, élu de la liste « Rassembler Persan » a présenté au Maire sa démission par courrier en date du 13 Mars 2024,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller municipal démissionnaire est remplacé automatiquement par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que le candidat suivant de la liste « Rassembler Persan », Monsieur SARR Alhassan, a accepté de pourvoir à la vacance du siège du conseiller municipal démissionnaire,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur SARR Alhassan en qualité de nouveau conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Sébastien LOMBARD, élu démissionnaire de la liste « Rassembler Persan ».

PREND ACTE de l'intégration au tableau du Conseil Municipal de Monsieur SARR Alhassan.

Pour Extrait certifié conforme
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219504875-20240416-19-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024